

ARTS · SCIENCES · LETTRES

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ÉDUCATION ET D'ENCOURAGEMENT
(LOI DU 1-7-1901 — DÉCRETS DES 16-8-1901 ET 6-11-1920)
COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE (PRIX THORLET)

SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE
DES DISTINCTIONS, RÉCOMPENSES ET PROMOTIONS
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCERNE LE

DIPLOMÉ DE MÉDAILLE de BRONZE

M ^A Roger Boubenec

Artiste Peintre

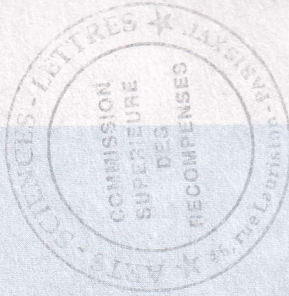
PARIS, le 11 Avril 1999

LE PRÉSIDENT GÉNÉRAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Hubert

Pinoteau



LA COMMISSION
DES DISTINCTIONS, RÉCOMPENSES

Pinoteau